

S'informer

sur le cyberharcèlement

Cyberharcèlement
et cyberviolences :
que faire ?



site internet
ressources



"Internet sans crainte" :
des ressources pour vous
accompagner

site internet
ressources



Majorité
numérique :

15 ans*

* : surveillance des parents vivement recommandée

Le **3018** est à votre écoute
7 jours / 7 de 9h à 23h
et via l'application :



Connaître pHARe

"pHARe" est le nom du programme de
lutte contre le harcèlement scolaire du
Ministère de l'Éducation nationale. Il est
déployé dans tous les établissements
publics de France.



Comment fonctionne ce
programme ?

document PDF

et connaître la loi

- Le harcèlement scolaire peut être puni de **trois ans d'emprisonnement** et de **45 000 € d'amende** lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail.
- Les peines sont portées à **cinq ans d'emprisonnement** et **75 000 € d'amende** lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours.
- Les peines sont portées à **dix ans d'emprisonnement** et à **150 000 € d'amende** lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

Ce document a été réalisé en collaboration avec le pôle
académique de lutte contre le harcèlement de
l'académie de Nice.

Comment s'organise la lutte contre le harcèlement dans notre établissement ?

Guide à l'attention des élèves
et de leurs parents



Comprendre

En milieu scolaire, le harcèlement est le fait, pour un/une élève ou un groupe d'élèves, de faire subir de manière répétée à un/une camarade des propos ou des comportements négatifs voire violents.

- Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.
- Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.
- Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.



Le harcèlement,
comment en parler
avec son enfant ?

vidéo - 2 minutes



Agir

Je pense que mon enfant est la cible de harcèlement (ou de cyberharcèlement) :

- Je rassure mon enfant.
- Je contacte l'équipe ressource du collège.
- **Je n'agis pas dans l'émotion et je fais confiance à l'établissement.**

Rôle de l'équipe ressource du collège :

- Accompagner et protéger mon enfant.
- Travailler au traitement des situations de harcèlement.

Mon enfant est impliqué ou a connaissance d'une situation de harcèlement :

- Je contacte l'équipe ressource du collège.
- J'échange avec mon enfant sur la question du harcèlement en abordant notamment ses conséquences.



Comment détecter les
signes du harcèlement ?

vidéo - 2 minutes

Ce dépliant peut vous
aider à déterminer si
votre enfant est victime
de harcèlement :



document PDF

Identifier

Le collège dispose d'une "équipe ressource" dédiée à la prise en charge des situations de harcèlement. Les membres de cette équipe sont disponibles pour vous accompagner tout au long de l'année.

Dans le lycée :

Le pilote de l'équipe ressource :

- Mr Oblin (Proviseur)

Le coordonnateur de l'équipe ressource :

- Mme Crucifix (CPE)

Les membres de l'équipe ressource :

Mme Barbier / Mme Bled / Mme Caron / Mme Chevrot / Mr Chevrot / Mr Constant / Dimitri / Mme Eugénie / Mr De Figueiredo / Louise / Marie / Maxime / Nadia / Mme Nebout / Mme Roger et autres personnels

Vous pouvez également contacter la cellule académique de lutte contre le harcèlement du rectorat d'Amiens :

CELLULE ACADÉMIQUE #NAH

03 22 82 39 81



amiens-stop-harcelement@ac-amiens.fr